

# Impôts. La taxe déchets à la loupe

🕒 Publié le 27 mars 2017 à 00h00  
 🕒 Modifié le 27 mars 2017 à 07h31



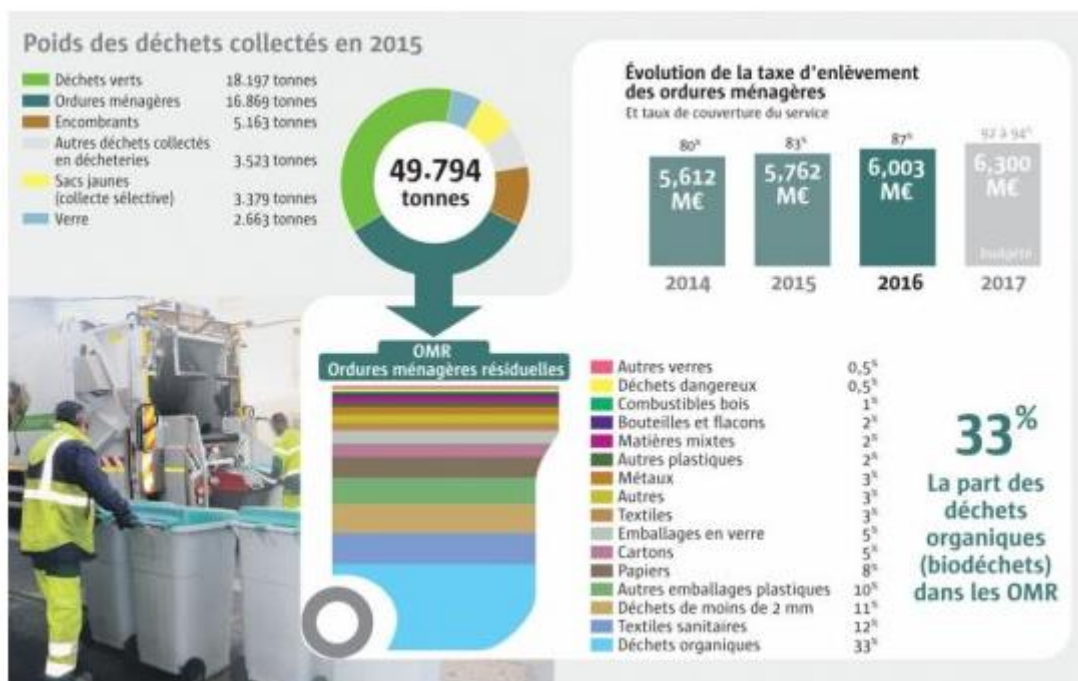
MONIQUE KÉROMNÈS

Vidéo : <https://dai.ly/x5g9upu>

*À l'ordre du jour du conseil communautaire, ce soir : la fixation du taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2017. Lors du débat d'orientation budgétaire, en février, une augmentation de 2,4 % avait été préconisée. Ce soir, les élus en débattront et décideront. L'occasion de découvrir à quoi sert cette taxe et de comprendre pourquoi elle pourrait augmenter.*



**1. La TEOM, c'est quoi ?** Derrière cet acronyme, se cache la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Elle concerne toute propriété soumise à la taxe foncière et est calculée sur la moitié de la valeur locative cadastrale de la propriété. Son montant s'obtient en multipliant cette valeur par le taux fixé par la collectivité. C'est ce taux que votera, ce soir, le conseil communautaire. Actuellement, il va de 7,36 % à 11,05 % selon l'endroit où l'on habite. En effet, afin de corriger les disparités d'évaluation des valeurs locatives entre les 27 communes du territoire, cinq zones géographiques, avec des coefficients de modulation, ont été établies. À Morlaix communauté, la TEOM est calculée pour une collecte par semaine sur la base d'un container de 240 litres. Au-delà, on paie une redevance spéciale (qui concerne plutôt les commerces ou les artisans). En sont exonérées les entreprises qui justifient de ne pas utiliser le service de Morlaix communauté (comme les grandes surfaces, par exemple).



**2. À quoi sert cette taxe ?** En 2015, la TEOM a permis de réunir 5.762.320 €. Elle participe, avec d'autres recettes, au fonctionnement du service déchets dont le budget s'élevait, en 2015, à 8,3 millions d'euros. Cela comprend la charge salariale, qui s'élevait à 3,1 millions d'euros (71 personnes dont 45 chauffeurs rippeurs, 14 agents d'accueil en déchèterie, deux agents polyvalents, les agents de prévention et l'encadrement administratif), mais aussi le passage des marchés, l'administration... C'est aussi, et surtout, la collecte des déchets pour les 65.000 habitants de Morlaix communauté (auxquels il faut ajouter les touristes en période estivale).

**3. Pourquoi envisager une augmentation de la TEOM ?** « L'avenir n'augure rien de bon en termes de coûts », prévient Guy Pennec, vice-président chargé de l'environnement. Premier chantier : la mise aux normes de sécurité et environnementales des déchèteries. L'apparition de nouvelles filières de recyclage implique la création de nouveaux quais. Pour les déchets verts, la plateforme du Piledoyer devra être agrandie, de 1 ha à 3 ha. Pour ces travaux, il faudra compter, au total, près de 6 millions d'euros. « N'oublions pas la hausse des coûts de traitement », ajoute l' élu en faisant référence à la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) qui va, par exemple, faire augmenter les coûts d'incinération à partir de 2018. La mise en place de l'extension des consignes de tri (possibilité de mettre les films, pots de yaourts ou barquettes dans le sac jaune), espérée à partir de 2020, va faire augmenter de 20 à 30 € le coût de la tonne traitée (156 € actuellement). Les recettes, aussi, sont à la baisse. Écoemballage, qui fixe le prix de valorisation de certains déchets, va baisser ses prix et ça rapportera donc moins de valoriser. Enfin, Morlaix communauté pâtit de l'effondrement des cours sur les marchés de produits comme le textile, le verre ou la ferraille. « Tout cela alors que la TEOM ne couvre déjà pas entièrement le service », rappelle Guy Pennec (voir ci-dessus).

**4. Et pourquoi pas une redevance ?** Morlaix communauté fait le choix d'une taxe car « cela permet d'avoir recours au budget général », explique le vice-président. En effet, une redevance oblige à avoir un budget annexe qui doit atteindre l'équilibre. « Or, c'est impossible aujourd'hui quand on sait que 16 % du budget déchets vient du budget général ». Quant à une fiscalité incitative, l'idée n'est pas écartée mais les conditions, notamment techniques (contenants adaptés, entrée aux déchèteries), doivent être réunies, « et ça demande du temps ».